

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

INSTITUT SUPERIEUR DE PASTORALE FAMILIALE

BUKAVU/SUD - KIVU/RDC

BP.162



FACULTÉ DES SCIENCES COMMERCIALES ET GESTION DES PROJETS

**CAUSES DE LA FEMETURE DE
QUELQUES INSTITUTIONS DE
MICROFINANCE DE BUKAVU**

Par : ANSIMA KITAMBALA Claudette

TFC présenté en vue de l'obtention du diplôme de graduat en Sciences
commerciales et Gestion des Projets (SCGP)

ENCADREUR : CT DANI MUKEBA

ANNEE ACADEMIQUE 2019- 2020



EPIGRAPHIE

« Conduire une affaire avec succès, consiste à faire des choses très simplement les faire régulièrement et ne jamais négliger de les faire »

William LEVER



DEDICACE

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents,

Mes frères Paterne KITAMBALA, Charles KITAMBALA, Ladislav KITAMBALA et
Josaphat KITAMBALA ;

Mes sœurs Jeannette KITAMBALA, Virginie KITAMBALA et Esther KITAMBALA ;

Toute ma famille,

Tous mes amis,

Tous ceux que j'estime.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en premier lieu le SEIGNEUR TOUT PUISSANT qui nous a soutenu tout au long de notre parcours académique depuis le début et qui par sa grâce nous somme ce que nous sommes aujourd'hui.

Nous adressons également nos remerciements aux personnes suivantes :

A mes parents Dismas KITAMBALA LUSHABA et BAWILI BUHENDWA, à mes frères et sœurs. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

A mon Directeur le CT Dani MUKEBA MWAMBA pour s'être privé de ses occupations pour ma cause, infiniment merci pour son accompagnement moral et professionnel.

A tous les agents des IMF qui ont accepté de nous recevoir pour nous fournir les éléments qui ont contribué en grande partie à notre travail.

A mes meilleurs ami(e)s qui nous ont encouragé (e)s psychologiquement et moralement,

Aux autorités académiques de l'institut supérieur de pastorale familiale (I.S.P.F/Bukavu), particulièrement à celle de l'option de Sciences Commerciales et Gestion de Projets, infiniment merci pour leur accompagnement moral et professionnel. Merci de nous avoir formé et nous avoir donné ainsi la faveur de nous former dans des meilleures conditions pour l'obtention de notre diplôme de Graduat.

Nous remercions en fin, tous ceux de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce Travail de Fin Cycle ou à qui nous gardons des très bons souvenirs.

ANSIMA KITAMBALA Claudette

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'Administration

CC : Commission de Crédit

CS : Conseil de Surveillance

COOPEC : Coopératives d'Epargne et de Crédit

CADECO : Caisse d'Epargne du Congo

UCCEC : Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit

ONG : Organisations Non Gouvernementales

BCC : Banque Centrale du Congo

RDC : République Démocratique du Congo

IMF : Institution de MicroFinance

IF : Institution Financière

IMF SOFIGEL : Institution de micro crédit Société Financière d'investissement dans les pays de Grands-Lacs Africains

COOPEC MOCC : La Coopérative d'épargne et de crédit Mouvement Ouvrier Chrétien au Congo

COOPECCO : Coopérative d'épargne et de crédit pour le développement au Congo

CDBO : Consultancy Développement and Business Organisation De la Coopérative d'épargne et de crédit

COOPEC CEAC Communauté des églises de l'Alliance au Congo le Cabinet d'audit et d'expertises Comptables (CAUDITEC)

SARL : Société A Responsabilité Limité

SNCC : Société Nationale des Chemins de fer du Congo)

CCA : comptabilité contrôle et audit

HGPRB l'hôpital provincial général de référence de Bukavu,

PCCI : Plan Comptable des Coopératives d'Epargne et de Crédit et des Institutions de Microfinance

0. INTRODUCTION GENERALE

Dans cette partie, nous allons présenter la problématique liée à notre contexte d'étude, l'objectif de notre étude, la méthodologie ainsi que sa subdivision sommaire.

0.1. INTERET ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Notre préoccupation est focalisée sur l'analyse de la fermeture des institutions de micro finance. Ce choix n'est pas un fait du hasard, nous avons été motivé par le fait que des institutions de micro finance ouvrent leurs portes pour permettre à la population du Sud-Kivu en général et de Bukavu en particulier d'épargner et de bénéficier de crédits, par ailleurs certaines de ces institutions n'évoluent pas et ferment leurs portes d'une façon brusque.

L'objectif de notre recherche est comprendre les causes de la fermeture brusque de ces institutions. Il sied de signaler que notre recherche va déceler uniquement les causes et non pas les solutions.

Cette thématique rentre dans les objectifs de notre filière de notre filière « Science Commerciale et Gestion des Projets ».

Ainsi nous pensons humblement que ce travail contribuera à améliorer sensiblement la connaissance sur la cause de fermeture des IMF et éviterait de ce fait d'autres catastrophes de ce genre.

0.2. PROBLEMATIQUE

La micro finance est citée comme la voie qui permet de sortir de la pauvreté avec dignité. La micro finance n'est pas de microcrédit mais plutôt un ensemble des services financiers (l'épargne, le crédit, le transfert, l'assurance, ...) au pauvres ou aux exclus du système bancaire classique.¹

La micro finance est généralement considérée comme l'offre des services financiers de proximité aux populations pauvres exclues du système bancaire classique. Elle offre des opportunités aux pauvres d'améliorer leurs conditions de vie tout en mettant à la disposition

¹ Martin EKWA bis ISAL, *économie de développement et financement des PMP et des micro-entreprises en république démocratique du Congo*, Edition Cadicec, 2005

de ressources financières. Le secteur de micro finance regroupe une pluralité d'organisations parmi lesquelles on trouve les coopératives d'épargne et de crédit.²

Elles sont tout groupement de personnes à capital variable, doté de la personnalité morale et fondé sur le principe d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit (Art 1^{er} de la loi n°002-2002 du 2 février 2002 portant disposition aux coopératives d'épargne et de crédit de la RDC).

Ces institutions de micro finance font parties des acteurs actifs dans le domaine de la micro finance étant donné que les petites opérations économiques n'ont pas véritablement accès au système bancaire,

La micro finance donne accès à des services financiers et non financiers aux personnes au qui ont des faibles ressources et qui désirent obtenir de l'argent pour démarrer ou développer une activité génératrice et/ou rémunératrice des recettes. Pour se rendre durable et viable, les institutions des micros finances doivent mettre en place des mécanismes de gestion des risques auxquels elles sont confrontées.³

Depuis quelques années nous avons observé une fermeture brusque des IMF dans la ville de Bukavu c'est-à-dire qu'elles sont en train de fermer leurs portes au grand mécontentement de la population épargnante ou carrément sont en train d'être liquidées par l'institution de tutelle qu'est la banque centrale. Plusieurs causes sont à la base de cette fermeture. Cet événement tragique a suscité une vive attention du public.

Compte tenu de cette observation, nous avons jugé utile d'en savoir un peu plus en menant une enquête auprès des certaines IMF pour avoir des éclaircissements. Pour répondre à notre objectif, nous nous sommes posé la question suivante :

- Quelles sont les réelles causes qui occasionnent la fermeture des certains IMF à Bukavu ?

² François KAJEMBE WA KAJEMBE, *crise de la micro finance : causes et conséquences sur le bien-être des ménages à Bukavu*, mémoire, 2012

³ Abdou NDAO, *gestion des risques dans les institutions de micro finances*, mémoire, 2007

0.3.APPROCHE METHODOLOGIQUE

Afin de répondre à nos objectifs de recherche, nous ferons des entretiens avec des agents des quelques micros finance de la place. Pour la collecte des données, nous allons d'abord procéder par des interviews individuelles en vue d'identifier certains attributs de nos variables d'études. Pour ce faire nous allons nous entretenir avec quinze agents des IMF afin d'appréhender leur conception et leur entendement de nos différentes variables. Ensuite nous procéderons à une analyse de contenu et une saturation sémantique.

0.4.SUBDIVISION DU TRAVAIL

La présente étude est subdivisée en trois chapitres. Le premier chapitre présente la revue de littérature sur laquelle s'appuie l'étude. Le deuxième chapitre traite de la méthodologie de recherche décrivant toutes les variables et leurs outils de mesure respectifs. Le troisième chapitre présente, analyse, interprète et discute les résultats de La recherche. Le travail fait également part des conclusions de la recherche, présente par la même occasion ses limites, ses implications managériales et propose des ouvertures pour approfondir le thème dans le temps.

Chapitre I : REVUE DE LA LUTTERATURE

Ce chapitre est articulé autour de deux sections. La revue de la littérature théorique est abordée en premier lieu et les études empiriques suivent en second lieu et les hypothèses viennent conclure notre chapitre.

I.1 REVUE THEORIQUE

I.1.1. Définition de quelques mots

a. la faillite

Elle représente la situation dans laquelle une entreprise ne dispose plus des fonds suffisant pour honorer ses échéances et ses dettes en d'autres mots elle ne peut plus son passif exigible avec son actif disponible.⁴

b. IF (institution financière)

En économie une institution financière est une institution publique ou privée, qui assure une mission économique ou financière et qui fournit des services financiers à des clients.

c. La banque centrale

La BC d'un pays est une institution chargée par l'Etat (ou un ensemble d'Etat dans le cas d'une zone monétaire come la zone héro) de décider d'appliquer la politique monétaire. Elle joue trois rôles à savoir :

- Assurer l'émission de la monnaie fiduciaire et contribuer à fixer les taux d'intérêt;
- Superviser le fonctionnement des marchés financiers, assurer le respect des réglementations du risque des institutions financières ;
- Jouer le rôle de banquier de dernier ressort en cas de crise systémique.

Les banques centrales n'ont pas de rôles strictement identiques ou la même organisation dans tous les pays ; elles peuvent notamment partager leurs pouvoirs avec d'autres institutions. Les objectifs de politique monétaire des banques centrales sont fixés par leurs statuts. Ces statuts varient, et fixent des objectifs qui peuvent inclure, en plus de la stabilité des prix, d'autres objectifs, comme la réduction du chômage.

Les banques centrales peuvent chercher à atteindre l'objectif de relative stabilité des prix au moyen de plusieurs instruments, qui lui permettant de faire varier la masse monétaire en

⁴ <https://www.l'expert-comptable.com>

circulation dans le pays et le coût des crédits accordés aux particuliers et entreprises. Le principal instrument est la fixation des taux directeurs. Ces taux déterminent le coût pour les banques commerciales à se refinancer auprès de la banque centrale. ⁵

d. la gouvernance

La gouvernance des coopé est l'ensemble des mécanismes par lesquels les acteurs (dirigeants ou actionnaires, gérance ou directeur) définissent et poursuivent la mission de l'institution et en assurent la pérennité en l'adaptant à l'environnement en prévenant et en gérant les crises et les dysfonctionnements.

Pour garantir leur pérennité, ils doivent se doter des organes délibérants de gestion et de contrôle :

- L'Assemblée Générale des membres
- Conseil d'administration
- Conseil de surveillance
- Commission de crédit
- Gérant
 - **Un AG** : organe suprême qui représente l'universalité des membres, prend les grandes décisions d'orientation et élit des dirigeants dans les organes délibérants et de contrôle.
 - **Un CA** : organe décisionnel qui adopte les politiques et les décisions stratégiques relatives à l'administration et à la gestion.
 - **Une CC** : organe décisionnel qui étudie les dossiers de crédit et accorde des crédits conformément aux politiques et procédure de crédits édictées par le CA.
 - **Un CS** : organe de contrôle qui surveille des décisions d'autres organes et leurs exécutions ainsi que l'intégrité de la gestion des opérations, il rend compte de cette conclusion annuelle à l'AG
 - Un directeur gérant qui exerce ses fonctions sous l'autorité du CA et dont dépendent tous les autres.

e. l'épargne

L'épargne est ce qui reste des revenus après la consommation. Elle est aussi une fraction d'un revenu qui n'est pas affecté à la consommation immédiate.⁶

⁵ Jacques BUHEMBE, contribution d'une institution financière à l'efficacité du marché des capitaux au Rwanda, mémoire de l'UNILAK au Rwanda en 2008

f. crédit

Du latin « credere » qui signifie croire ou avoir confiance; le crédit a dû revêtir dans le temps plusieurs sens. En l'abordant sous ses différentes variantes, des nombreux auteurs lui ont donnés diverse définitions revêtant chacune une certaine pertinence.

Le cadre institution de crédit varie d'un pays à l'autre mais le fond reste le même. Il y a transfert d'une valeur actuelle d'un créancier à un débiteur qui accepte de le rembourser plus tard selon les conditions spécifiées par le contrat. Le crédit est donc une mise en disposition d'une somme d'argent, contre engagement de remboursement avec intérêt à une période bien déterminée.⁷ Bref un crédit, est une assistance financière du banquier à l'égard de son client.

f. portefeuille de crédit

Le portefeuille de crédit est le total des dettes dus par la clientèle de l'IMF à une période donnée. C'est l'encours de crédit d'une IMF à une date donnée.⁸

I.1.2 Historique de la micro finance en RDC⁹

Il est généralement reconnu que l'histoire de la micro finance en république Démocratique du Congo se subdivise en trois périodes, à savoir :

- De la période coloniale à 1970 ;
 - De 1970 à 1990 ;
 - De 1990 à nos jours.
- **De la période coloniale à 1970**

Par le décret du 24 mars 1956, le législateur a organisé la création et le fonctionnement des «sociétés coopératives indigènes» dont l'objet social était de promouvoir, par la mise en œuvre des principes de la coopération, les intérêts économiques et sociaux de leurs membres exclusivement. Toutes les sociétés de type coopératif, y compris les coopératives d'épargne et de crédit ou COOPEC, étaient assujetties à cette loi et placées sous la tutelle du Gouverneur de province.

De cette période, aucune structure financière de proximité formelle d'initiative privée n'a été agréée. Par contre, le pouvoir colonial a créé la Caisse d'Epargne du Congo (CADECO), Institution de droit public, afin de collecter les petites épargnes.

⁶ Dictionnaire universel, Edition 1996-1997N P243

⁷ Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de techniques bancaires, 19^e éd., Dunod, Paris 1997 p.28

⁸ RIFIDEC B., Module de gestion du portefeuille de crédit, Kinshasa 2008

⁹ GENTIL, D., SERVET, J.M., op.cit., p721

Après l'indépendance, en 1969 précisément, la première COOPEC congolaise, « la Caisse Populaire Coopérative » fut créée à Mbuji-Mayi (Province du Kasaï Oriental) mais son expérience ne fût pas concluante faute de cadres compétents.

- **De 1970 à 1990**

Cette période est caractérisée par l'émergence des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), en raison notamment de l'accessibilité des services offerts aux membres et de leur implantation dans les milieux les plus reculés du pays dépourvus de banques. Toutefois, faute d'un cadre légal spécifique, ces dernières continueront à se conformer aux dispositions du décret de 1956 et de ce fait seront désormais placées sous la tutelle du Ministère du Développement Rural.

Le mouvement coopératif congolais se développa donc autour de trois foyers principaux notamment Bansankusu (Equateur) en 1970, Bukavu (Kivu) et Kinshasa en 1971 avec la création du réseau « Fédération des Caisses Populaires de Crédit LUYMAS/CBCO ». Dès ce moment, le mouvement s'est répandu sur tout le territoire national et plus sensiblement à Kinshasa, dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et du Kivu.

Les COOPEC se chargent de la mobilisation et de l'octroi des crédits aux membres. Les centrales regroupent plusieurs COOPEC dont elles assurent entre autres la cohésion. L'Union a plusieurs missions dont celle de représentation et de coordination des activités du réseau.

- **De 1990 à nos jours**

Depuis 1991, le contexte socio-économique et politique difficile caractérisé notamment par les pillages, l'hyperinflation, la prise des mesures monétaires incohérentes et l'instabilité politique, a contribué à fragiliser le système financier en RDC et particulièrement les COOPEC.

Ainsi, les coopératives ont perdu, entre 1991 et 1993, près de 80 % de leur clientèle et 66% des fonds placés dans les banques de dépôt, justifiant ainsi le climat de méfiance des membres envers ce mouvement (Lebughe M. et al, 2003).

Aujourd'hui, la plupart des COOPEC se sont regroupées en 15 centrales et ont adhéré à des structures faîtières de 3ème niveau, à savoir l'Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit (UCCEC) et la Confédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit (CONACEC).

Les Institutions de micro finance autres que les COOPEC, se sont développées en RDC dans les années 1990, dans le secteur informel. Elles sont l'œuvre, dans la quasi majorité des cas, des Organisations Non Gouvernementales « ONG » et des initiatives locales de Développement, leur encadrement institutionnel est assurée par la Banque Centrale du Congo(BCC).

1.1.3. Services organisés

Une institution de micro finance a pour fonction première l'intermédiation financière.

Les services organisés par les institutions de micro finance sont aussi organisés par les banques classiques. Elles se diffèrent du point de vue clientèle. Vu cette clientèle, les IMF offrent des micros services, c'est-à-dire, réduits à leurs niveaux, selon la capacité de leurs revenus.

Les gammes les plus fréquentes proposées sont : les crédits, les épargnes, les assurances et le transfert d'argent.

1. Le crédit

Le dictionnaire universel définit le mot crédit étant une faculté de se procurer des capitaux, par suite de la confiance que l'on inspire ou de la solvabilité que l'on présente.¹⁰

Cela veut dire que le crédit est un acte de confiance qui comporte pour l'emprunteur l'engagement de remboursement à l'échéance et l'occasion de construire son capital.

Les institutions de micro finance utilisent deux méthodes pour servir sa clientèle, l'une fondée sur un individu et l'autre sur un groupe.

- **Crédits individuels** : sont des crédits liés directement à l'emprunteur c'est-à-dire la personne physique ou morale s'engage elle-même dans le processus du crédit. Ainsi, pour son financement, on tient compte des éléments ci-après :
 - ✓ La connaissance de l'historique de l'emprunteur et de son activité ;
 - ✓ Les contrats avec l'emprunteur tant avant qu'après l'octroi de crédit ;
 - ✓ L'exigence de garanties matérielles
- **Crédits de groupe** : ils sont appelés aussi crédits solidaires. Ils font appel au regroupement de 5 à 100 personnes (ça dépend de l'IMF) partageant les mêmes sentiments.

¹⁰ Dictionnaire universel, Edition 1996-1997

Le prêt de groupe de caution est un contrat de crédit entre un mécanisme de crédits très utilisé souvent dans les institutions de microfinances. Etant donné que le problème principal auquel se heurtent les micros entreprises est l'absence de garantie réelle, une solution consiste à faire supporter le risque de défaut personnellement et solidairement par un ensemble de personnes.¹¹ Donc les prêts de groupes sont celles financés dans un groupe des personnes soudées mutuellement. Ce système exige :

- ✓ Que les membres du groupe puissent bien se connaître ou œuvrent dans le même environnement ;
- ✓ Que les membres acceptent de se soutenir mutuellement et doivent avoir une épargne obligatoire en compte ;

Etant donné que l'octroi des crédits soit le service le plus sensible c'est à dire qui peut conduire à l'impayé et causer des problèmes à l'IMF, cette dernière exige des conditions pour accéder au crédit.

Pour bénéficier du crédit dans les IMF de la ville de Bukavu, il faut :¹²

- Disposer d'une activité économique génératrice de revenus viables et rentables (celle-ci exclut une partie des pauvres car les plus pauvres n'ont généralement une activité économique qui puisse générer un quelconque revenu) et c'est-à-dire que les pauvres n'ont pas droits aux crédits,
- Soit faire partie d'un groupe de caution d'au moins 3 personnes ; soit être entrepreneurs ou soit encore promoteurs d'une activité géré par la famille ;
- Accepter au moins une visite à domicile et ou sur le lieu de travail d'un agent Crédit de l'institution ;
- Adhérer aux clauses du contrat de prêt après l'avoir lues et comprises ;
- Avoir une résidence fixe et connue
- Pour les femmes mariées ; une autorisation maritale est souvent exigée.

1.1 Outil de gestion du portefeuille de crédit

Un bon gestionnaire de crédit travail avec le principe de la « tolérance 0 » c'est-à-dire, ne tolère pas le cas d'impayé au sein de son institution bien que difficile que cela ne puisse pas

¹¹ Magloire LANHA, félicité relative du prêt de groupe avec caution solidaire, Laboratoire d'Economie d'Orleans cedex2, Paris, février 2004

¹² Gates AGANZE KHASHA, Analyse de la structure concurrentielle des IMF face au système bancaire, TFC, UOB, 2011

arriver. La liste des outils de gestion du portefeuille se diffère d'une structure à une autre, selon que la gestion est manuelle ou informatisée. Les plus importants sont :

1.1.1 Le manuel de politique de crédit

Le manuel de la politique de crédit est le premier document de la gestion de crédit. C'est un document qui retrace les règles, le fonctionnement, le processus d'octroi, de suivi et de recouvrement de crédit, la promotion de différents produits de crédits, la gestion des impayés, ...

Cette politique a pour but de définir les principes de base que doivent respecter les parties prenantes dans la gestion d'une IMF, cela veut dire qu'elle vise à ce que les opérations cadrent avec la mission et les objectifs de l'institution afin de minimiser les risques de non remboursement. Les objectifs visés par la politique de crédits doivent être les suivants :

- ❖ Sécuriser le portefeuille de crédit ;
- ❖ Minimiser les pertes sur les prêts ;
- ❖ Rentabiliser l'actif produit : établir les politiques et principes à l'octroi du crédit, au recouvrement ; consentir des prêts dans l'intérêt de l'institution, de ses clients et de ses membres (ou actionnaire) ;
- ❖ Pérenniser l'institution

Les éléments clés de la politique de crédit sont les suivantes ¹³ :

- Le type de crédit ;
- Les conditions d'accès au crédit ;
- Les pénalités (intérêts moratoire) ;
- Les montants plafonds ;
- Modalité de remboursement ;
- Taux d'intérêt et les modalités de calcul de ce dernier ;
- L'analyse documentée de risque.

La procédure de suivi dans la gestion de crédit est déterminante au niveau de la qualité du portefeuille. Une procédure comprend généralement 8 étapes :

¹³ CGP, « Principes clés de la microfinance : mettre en place les systèmes financiers adaptés au besoin des pauvres », 2004

- **La prospection et l'identification de l'emprunteur**

Cette étape consiste à prendre connaissance avec les clients qui désirent solliciter un crédit auprès de l'institution.

- **Formulation de la demande**

La demande de crédit peut être manuscrite ou pré imprimée, elle doit avoir les principaux éléments ci-dessous :

- Le motif de crédit (l'activité à financer) ;
- Le montant sollicité ;
- L'échéance de remboursement
- Les garanties offertes ;
- Le compte d'exploitation.

- **L'évaluation de la demande par l'agent de crédit**

Cette évaluation se base sur l'analyse de la rentabilité et du risque de l'activité à financer. Pour ce faire, l'agent de crédit recours au compte d'exploitation ; à la politique de crédit et l'analyse de **5C** (à savoir : le caractère ; la capacité, le capital, la caution (garanties) ainsi que les conditions d'exploitation de l'emprunteur).¹⁴

Les 5 C pour une meilleure évaluation du client :

- 1) **Caractère** : une indication de la volonté du demandeur à rembourser et sa capacité à bien gérer une entreprise
- 2) **Capacité** : si oui ou non les revenus de l'entreprise ou du ménage peuvent couvrir le remboursement de crédit
- 3) **Capital** : actif et ou passif de l'entreprise et/ou ménage
- 4) **Cautionnement** : l'accès à un actif que le demandeur de crédit peut céder en cas de non-paiement ou une garantie d'une personne de bonne moralité à rembourser le crédit en cas de défaillance
- 5) **Condition** : un plan d'affaire qui tient compte de la concurrence, le marché du produit et service puis de l'environnement légal et économique

¹⁴ WENYE FARIALA Fally, étude stratégique de la gestion des crédits et des impayés dans une institution de microfinance : cas de l'Adavans Banque Congo, mémoire, UTBC/Kinshasa-RDC, 2013-2014

- **Le montage du dossier de crédit**

Après avoir évalué le dossier de la demande de crédit, l'agent de crédit procède au montage de dossier de crédit en donnant son avis sur l'octroi ou non du crédit.

- **L'évaluation du dossier de crédit par le comité de crédit**

Grâce aux informations contenues dans le dossier de crédit le comité approuve ou désapprouve l'octroi de crédit.

- **Le déblocage du crédit**

Le décaissement du fond se fait à la caisse sur l'autorisation du comité de crédit.

- **Le suivi de crédit**

Après avoir octroyé le crédit, l'agent de crédit a souvent l'obligation de visiter l'emprunteur afin de s'assurer de la bonne affectation de fonds et de la bonne évolution de l'activité du client.

- **Le recouvrement**

L'institution procède au recouvrement lorsqu'il existe des créances en retard. En d'autres termes le recouvrement survient lorsque le client dépasse ses échéances.

1.1.2 Formulaire de demande de crédit

Le formulaire renseigne toutes les informations nécessaires sur le demandeur et sur son actif afin de permettre à l'institution de bien mener l'analyse de sa demande.

1.1.3 Le contrat de crédit

Le contrat de crédit est un document qui détermine toutes les clauses conclues entre emprunteur et l'institution notamment : le nom, l'adresse, le capital financé, la durée (les échéances) le taux d'intérêt, la garantie de deux parties.

1.1.4 La balance âgée de crédit

Elle permet de présenter la situation du portefeuille à une période bien précise. Dans cette balance sont reprises tous les crédits sains et en retard selon les périodes.

2. Epargne

Les pauvres disposent d'un revenu disponible qu'ils consacrent en grande partie à des dépenses de consommation. Néanmoins une partie n'est pas dépensée immédiatement car ils épargnent aussi en vue de l'utiliser dans les jours avenir.

A propos de ces deux définitions, nous pouvons dire que l'épargne correspond à la partie du revenu disponible qui n'est pas consacré à une consommation immédiate.

L'épargne est principalement déterminée par le niveau du revenu réel. Plus le niveau du revenu d'un individu est élevé, plus ce dernier est enclin à épargner.

Les IMF, exploitent l'épargne financière de trois catégories à savoir :

- L'épargne à vue,
- L'épargne à terme et
- L'épargne obligatoire.

Les deux premiers sont des épargnes dites volontaires : à vue est sans rémunération et le retrait est libre, tandis qu'à terme, c'est un compte bloqué dont le retrait s'effectue à la date convenue avec une rémunération qui dépendra de la durée convenue. Quant au troisième, elle permet l'accès au crédit. Ce montant est tantôt calculé sous forme de pourcentage tantôt sous forme d'un montant nominal.

3. Assurance

La population membre de la micro finance vit dans un espace plein de risques. Elle a besoin d'assurances en cas de décès, de maladie, de sinistre, ... Les IMF ont pris connaissance et ont commencé à expérimenter ce service.

L'assurance constitue une prévision à l'avenir du membre sachant que celui-ci ne cesse de voir accroître le besoin d'assurance car il vit dans un univers avec tant d'aléas.

4. Transfert d'argent¹⁵

La population non admise aux banques formelles, n'a pas de comptes en banques et ne peuvent pas régler par chèque ou virement, elles ne peuvent payer qu'en monnaie liquide, qu'ils ne disposent pas d'ailleurs.

¹⁵ Fidel DIKULINGA NDUNGISILA, Microfaunes et lutte contre la pauvreté, cas de la CAMEC, Mbazangungu, mémoire, ISTC, 2007-2008

Comme toute autre personne, les pauvres fonds aussi de déplacements d'un milieu à un autre, ils ont souvent besoin de transfert d'argent et le souhaite faire facilement et sans risque.

Ce service fait désormais partie des services financiers auxquels les plus pauvres et les exclues aspirent.

I.2 REVUE EMPIRIQUE

LASSINA Koné, chargé des performances sociales dans l'association professionnelle des financiers Décentralisés du Mali il conclut dans son ouvrage causes et conséquences des impayés au niveau des institution de micro finances que les conséquence des impayés par une IMF sont incalculables et que d'une façon générale les impayés peuvent avoir sur les IMF les effets ci-après : la baisse des produits (intérêt), la dégradation de l'image de l'institution (perte de crédibilité), les difficultés de mobilisation des ressources, la diminution de la rentabilité de l'institution, la dégradation de l'IMF, la faillite de l'institution.

Monsieur Deogrcias Mutombo Mwana Nyembo le gouvernaire de la Banque Centrale du Congo, à l'ouverture de l'atelier organisé le mercredi 15 février 2017 à l'attention des représentants des IMF réunis à Kinshasa dont les échanges ont tourné autour du thème « fragilité des institutions mutualistes : causes et pistes de solution pour l'émergence d'un secteur micro financier solide et pérenne au service de la population en RDC », a reconnu que dans le cadre de coopératives et des IMF la mauvaise gestion est à la base des faillites enregistrées dans le secteur de la micro finance et qui enfonce davantage la population dans le précarité .c'est à dire l'inefficacité du contrôle interne, la mauvaise qualité du portefeuille de crédit, l'absence des fonds propres adéquats ainsi que la non fiabilité des données comptables sont à la base de la fermeture des IMF.¹⁶

Les problèmes de gouvernance, la mauvaise gestion financière plus particulièrement la politique des crédits non adaptée à la population, le non-respect des normes et ratios prudentiels de gestion, les créances en souffrance qui mettent en mauvais état la capitalisation des institutions financières puisqu'elles sont déduites des fonds propres de base, beaucoup de créances en souffrance, détournements de l'objet du crédit et les précipitations dans les analyses de dossiers de crédits, etc. sont théoriquement trouvées comme les facteurs influençant la faillite des institutions financières.

¹⁶ <https://www.mediacongo.net/article-actualite>

Dans un communiqué datant du 6 janvier 2020, la Banque Centrale du Congo informe qu'elle a retiré des agréments à 10 institutions du système financier décentralisé. Ces établissements de crédit supprimés sont implantés dans le Sud-Kivu, le KongoCentral, le Sankuru, le Nord-Kivu, et à Kinshasa. "La Banque centrale du Congo informe le public qu'elle a décidé, en exécution de l'article 41 de la Loi n°11/020 du 15 Septembre 2011, fixant les règles relatives à l'activité de micro finance en République démocratique du Congo, de procéder au retrait d'agréments accordés à quelques institutions du Système Financier Décentralisé " dit ce communiqué. Il s'agit de l'Institution de micro crédit Société Financière d'investissement dans les pays de Grands-Lacs Africains (IMF SOFIGEL) ; La Coopérative d'épargne et de crédit KAWA ; et La Coopérative d'épargne et de crédit Mouvement Ouvrier Chrétien au Congo (COOPEC MOCC) toutes de Bukavu, en province du Sud-Kivu ; avec comme Liquidateur Le cabinet Gestion, Études, Audit et Conseils (GEAC) ; De la Coopérative d'épargne et de crédit de Kirumba, et la Coopérative d'épargne et de crédit pour le développement au Congo (COOPECCO) de Lubero, toutes en province du Nord-Kivu, avec comme liquidateur Le Cabinet Consultancy Développement and Business Organisation (CDO) ; De la Coopérative d'épargne et de crédit de la Communauté des églises de l'Alliance au Congo (COOPEC CEAC Matadi), en province du Kongo Central, avec comme liquidateur le Cabinet HNK Consulting SARL ; De la Coopérative d'épargne et de crédit CAMUDE, de Matadi dans la province du Kongo Central, avec comme liquidateur le Cabinet d'audit et d'expertises Comptables (CAUDITEC) ; De la Mutuelle d'épargne et de Crédit des Femmes Sages de Kinshasa (MUSEFAKIN), et de la Coopérative d'épargne et de crédit FAIDEC, toutes à Kinshasa, avec comme liquidateur le cabinet HNK Consulting SARL ; Ainsi que la Coopérative d'épargne et de crédit de Lodja, dans la province de Sankuru, avec comme liquidateur le Bureau d'Etudes et de Services (BES).

En conséquence, la Banque centrale du Congo invite le public à ne plus s'adresser à ces institutions financières désormais dissoutes, et demande aux membres épargnants à s'adresser au Liquidateur.¹⁷ Ainsi le non-respect de la loi conduit à fermeture d'une IMF.

I.2.HYPOTHESE

Selon Larousse, « une hypothèse est une proposition relative à l'explication des phénomènes naturels, admise provisoirement avant d'être soumis au contrôle de l'expérience »¹⁸.

¹⁷ Site internet www.mediacongo.net

« L'hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui, selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Elle est donc une proposition provisoire qui demande d'être vérifié »¹⁹

Pour répondre à la problématique posée, nous avons proposé les hypothèses suivantes :

- La fermeture des IMF est due au manque d'un dispositif interne, manque d'expérience dans le domaine de la gestion de ces institutions (le mauvais octroi de crédit), une faute non décelée à l'entrée pourrait se suivre sur tout le long du processus jusqu'au recouvrement des créances
- La BCC prévoit une loi pour les IMF, la faillite de ces institutions est due au non-respect de la loi prévue par la BCC,
- Etant donné que le crédit est le poumon d'une IMF parce que c'est l'ardent des membres qui est emprunté et que c'est de ces intérêts que vit l'institution en cas non remboursement ou impayé l'IMF peut procéder à la fermeture.

¹⁸ P.ROBERT, *dictionnaire de petit robert*

¹⁹ R.Quivy et Luc van campenhout, *manuel de recherche en science sociale 3eme Ed.*

Chap. II. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET METHODOLOGIQUE

II.1 PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

Dans cette section, D'une manière générale, nous allons présenter le milieu d'étude sur tous les plans ainsi que le secteur de la microfinance et des coopératives.

II.1.1. Présentation de la ville de Bukavu

Dans ce sous point, nous présentons la ville de Bukavu sous les aspects géographique, administratif, démographique, économique, socioculturel, éducatif et sanitaire

1. Aspect géographique

La ville de Bukavu est le chef-lieu de la province du sud Kivu, elle est située dans la partie orientale de la République Démocratique du Congo à l'extrémité sud du lac Kivu, elle s'étend entre 2° 25' et 2° 33' de la latitude sud et entre 28° 44' et 28° 53' de longitude Est, elle est à une altitude moyenne de 1600m, elle est la plus élevée du Congo. Elle est limitée:

- Au nord : le lac Kivu ;
- Au sud et à l'Ouest : le territoire de KABARE
- A l'Est : la rivière Ruzizi

Le relief de la ville de Bukavu est fort accidenté et accroît au fur et à mesure qu'on s'éloigne du lac, avec une pente de l'ordre de 75 % ; il y a des petites modifications qui surgissent progressivement avec des mouvements tectoniques et d'autres catastrophes naturelles. La ville de Bukavu présente plusieurs unités de relief à cause de son caractère accidenté. Le climat y est humide, tempéré par l'altitude. L'hydrographie est constituée par des sources et d'autres cours d'eaux tels que : le lac Kivu, MUKUKWE, KAHWA, WESHA, BWINDI, etc.

Source : BCC, Direction de la surveillance des Intermédiaires Financiers

5. Aspect administrative

La ville de Bukavu jadis appelée constermansville a été créée par le colon Belge sur l'ordonnance n° 12/357 du 16 septembre 1956, elle subdivisée en trois communes dont chacune est subdivisée en quartiers, avenues, sentiers, etc. Considérons le tableau ci-après reprenant les trois communes avec leurs quartiers respectifs.

Tableau n°2. Subdivision administrative de BUKAVU

Commune	Quartier
BAGIRA	LUMUMBA, KASHA, NYAKAVOGO
IBANDA	NDENDERE, NYALUKJEMBA, PANZI
KADUTU	MOSALA, NYAMUGO, KASALI, CHIPUNDA, KAJANGU, NKAFU, NYAKALIMBA

Source : la mairie de Bukavu

3. Aspect démographique

La ville de Bukavu comptait une population de l'ordre de 226.431 habitants en 2017 avec une densité de 3757,2 habitants/km.

Source: Mairie de Bukavu, rapport 2019

4. Aspect économique

4.1. Agriculture, élevage, pêche

Le phénomène de rivalisations de la ville de Bukavu a fait que les espaces verts réservés par les colons Belges soient mis en valeur avec les cultures vivrières. IL en est de même pour les allés situer le long des routes et des rues. Suite à l'insuffisance de la production, une grande partie de produits vivriers consommés à Bukavu provient des autres régions voisines. L'élevage est pratiqué par certaines personnes et porte sur les volailles (poules, canards, pintades), les petits batailles (porcs, chèvres, moutons, etc.) et même sur des gros bétails. La pêche se pratique aussi d'une façon artisanale sur le lac Kivu, sur la rivière Ruzizi et dans des piscines.

4.2. Commerce, artisanat, industrie

La ville de Bukavu renferme une concentration des professions libérales, des banques, des coopératives et imprimeries surtout dans le centre- ville. Elle dispose aujourd'hui un nombre négligeable mais insuffisant d'entreprises et industries, parmi lesquelles on a : la Bralima, laPharmakina, Kotecha, etc. Le commerce constitue l'activité principale de survie à la

population de Bukavu, dominée par le secteur informel. Le lieu du négoce le plus actif reste le marché central de Kadutu, situé dans la commune de Kadutu, ainsi que plusieurs boutiques, quincailleries, librairies, situés dans différentes communes de la ville.

4.3. Transport et communication

Les produits vivriers sont souvent importés des régions voisines de la ville par voies lacustre, aérienne et terrestre. Pour la voie lacustre, les bateaux de la SNCC (société nationale des chemins de fer du Congo) et d'autres appartenant aux privées assurant le transport des personnes et des biens entre Goma et Bukavu. Aussi on trouve actuellement dans la ville de Bukavu un flux de compagnies aériennes comme : Air line, CCA, etc. Toutes ces compagnies d'aviations se servent d'un seul aéroport situé à 35km de la ville ; c'est l'aéroport de Kavumu.

5. Aspect socio-cultural

En voyant la situation socioculturelle actuelle tant la RD Congo en générale que la ville de Bukavu en particulier, il s'avère que l'Etat congolais a renoncé à ses responsabilités socioculturelles à l'égard de son peuple.

Ainsi, à Bukavu on voit facilement les maux sociaux suivants :

- Le chômage et le non-paiement ;
- L'inaccessibilité à l'eau, l'électricité par la grande partie de la population d'une part de la pauvreté et d'autre part les réseaux de distribution ;
- A paupérisation de la population ne permet pas l'accès aux soins de santé, certains malades meurent à leurs domiciles ; etc.

Sur le plan culturel, il convient de souligner qu'il existe une diversification culturelle dans la ville de Bukavu suite à la présence de plusieurs tribus ainsi qu'ethnies.

La langue parlée localement est le swahili pour la grande majorité, mais la langue française demeure la langue officielle.

6. Aspect éducatif

La demande de l'éducation apparait comme le penchant de l'offre de cette dernière : à la base comme aux différents niveaux du système, la première semble conditionnée par la seconde.²⁰

La demande de l'éducation s'intensifie dans la quasi-totalité des pays, vu l'importance que les parents accordent à cette dernière en vue d'offrir à leurs enfants une vie heureuse. L'éducation est donc considérée comme un chemin vers le bonheur car rend les individus libres. Il est de ce fait admis qu'en moyenne les personnes les mieux formées gagnent davantage que celles qui les sont moins. Il ressort alors un rapport gain-formation, aller à l'école garantit des meilleurs revenus au sujet.

7. Aspect sanitaire

La ville de Bukavu comporte trois zones de santé suivant qu'elle a des communes: la zone de santé d'Ibanda, de Bagira et la zone de santé de Kadutu.

Toutes ces zones de santé sont regroupées autour de l'hôpital provincial général de référence de Bukavu, HGPRB en sigle. La ville de Bukavu compte deux centres spécialisés: la zone de santé SOSAM et HERI KWETU.²¹

II.1.2 Présentation du secteur de la microfinance et des COOPEC

Le cadre légal et réglementaire régissant les activités de la microfinance en République Démocratique du Congo a été enrichi en 2016 par une instruction relative à l'activité des agents bancaires.

A cet effet, il comprend :

II.1.1 Textes légaux

- Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit
- Loi n° 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit

²⁰ PILON M. et YARO Y., *la demande d'éducation en Afrique: état des connaissances et perspectives de recherche*, Ed.UEPA, n°1, 2001 , p32

²¹ Rapport annuel de la mairie de Bukavu

- Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo
- Loi n° 04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo
- Loi n° 15/003 du 12 février 2015 relative au crédit-bail

II.1.2 Textes réglementaires

- Instruction n° 002 du 14 avril 2012 relative aux normes prudentielles des Coopératives d'Epargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Micro Finance
- Instruction n° 003 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit ainsi qu'aux Institutions de Micro Finance relative à la classification et au provisionnement des crédits
- Instruction n° 004 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative aux indicateurs de performance
- Instruction n°005 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative au financement des immobilisations
- Instruction n°006 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à l'utilisation du Plan Comptable des Coopératives d'Epargne et de Crédit et des Institutions de Micro Finance
- Instruction n°007 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la gouvernance
- Instruction n°008 du 14 avril 2012 relative à l'organisation du contrôle interne des Coopératives d'Epargne et de Crédit et des Institutions de Micro Finance
- Instruction n°009 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la transmission des situations périodiques
- Instruction n°0010 du 10 janvier 2013 relative à la fixation du capital minimum des Institutions de Micro Finance
- Instruction n°0011 du 08 janvier 2013 relative au fonctionnement d'une faîtière

- Instruction n° 15 du 16 décembre 2006, médication n° 2, portant normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Instruction n° 29 du 28 juin 2016 sur l'activité des agents bancaires

✓ **Réglementions**

Instruction n° 003 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi qu'aux institutions de Microfinance Les créances sont classifiées en crédits sains et litigieux. Les crédits sains sont ceux qui n'ont aucune échéance en retard de paiement. Par contre, les crédits litigieux sont ceux dont le recouvrement ne peut pas se réaliser conformément aux conditions contractuelles initiales du fait de la défaillance certaine des bénéficiaires et même assortis de garanties. Ils comprennent : les crédits prorogés, les crédits impayés, les crédits douteux, les crédits contentieux, les crédits irrécupérables. Les crédits litigieux font l'objet de provisions à constituer chaque mois. Cette instruction assigne à toute institution de constituer mensuellement des provisions pour créances litigieuses de la manière suivante :

- ❖ 1 à 30 jours de retard 5% du capital restant
- ❖ 31 à 60 jours de retard 25% du capital restant
- ❖ 61 à 90 jours de retard 50% du capital restant
- ❖ 91 à 180 jours de retard 75% du capital restant
- ❖ Plus de 180 jours de retard 100% du capital restant

Source : BCC, rapport d'activité de la microfinance

Plan comptable spécifique au secteur

Le référentiel comptable spécifique appelé « plan comptable des coopératives d'Épargne et de Crédit et des Institutions de Microfinance », PCCI en sigle. Elaboré par la BCC avec l'appui du conseil permanent de la comptabilité au Congo en sigle CPCC, et quelques Institutions du Système Financier Décentralisé, ce document s'est inspiré des directives du CGAP et des normes comptables universellement reconnues.²²

Les principales caractéristiques que présente le PCCI sont les suivantes :

²² BCC, op cit, p22

- Intégration des innovations intervenues en matière de mobilisation de l'épargne et de distribution de crédit;
- L'ouverture des comptes selon la nature des opérations financières
- La distinction entre opérations financières et non financières
- L'utilisation des attributs ou des critères d'identification compte tenu du volume et de la diversité des besoins de tous les utilisateurs
- La distinction entre les états périodiques règlementaires destinés à la Banque centrale et les états financiers annuels
- L'énumération des comptes qui répond aux particularités et à la logique ci-après :
 - La classification des comptes du bilan et hors bilan selon l'octroi de microcrédits entant que critère essentiel de l'activité financière,
 - L'origine des épargnes et de dépôts ou la nature de la contrepartie et la liquidité des fonds concernés ;
 - La classification des comptes de résultats selon la correspondance avec le découpage des comptes du bilan, les agents économiques et la nature de la charge ou du produit.

Toutes les institutions de micro finance sont astreintes à tenir leur comptabilité et à présenter l'information financière conformément au dit plan comptable et ce, en monnaie nationale.

II.2. CADRE METHODOLOGIQUE

En vue de mieux appréhender l'objet de notre étude et de le mener à terme, à confirmer et à vérifier nos hypothèses, il nous faut une population, un échantillon bien déterminé, les méthodes et techniques adaptée à cette fin.

II.2.1. population et échantillon d'étude

II.2.1.1. Population

Pour R. MUCCHIELLI, la population d'enquête ou l'univers d'enquête est un ensemble d'individus concerné par les objectifs de l'enquête.²³

Pour nous, la population est un univers infini, délimité dans l'espace et le temps auquel on s'intéresse particulièrement pour une étude. La population qui est des anciens agents qui travaillent ou qui avaient dans des institutions qui ont fermées leurs portes pendant une période donnée.

III.2.1.2. Echantillon

Un échantillon est un groupe de sujets extrait de la population totale.

Selon L. MAURICE l'échantillon est un groupe d'unités tiré d'une population préalablement définie conformément à un plan de sondage donné et sur lequel porteront les observations prévues par l'enquête.

Nous estimons pour notre part qu'un échantillon est un sous-ensemble de la population qui la représente valablement.

Vu l'incertitude de la taille de notre population d'étude, nous avons fait recours à la méthode d'échantillonnage aléatoire stratifié, nous avons retenu 15 agents comme notre échantillon.

II.2.2. Elaboration et composition du questionnaire d'enquête

Pour atteindre les résultats fiables, nous avons pu concevoir un questionnaire d'enquête qui nous a servi d'un bon moyen pour la collecte de des données sur le terrain. Notre questionnaire ne comporte qu'une version, la version française parce que la majorité de nos enquêtés sont instruits.

III.2.3. Administration du questionnaire

Après l'élaboration de l'outil de recueil d'informations, l'étape suivante était celle de l'application du questionnaire.

Il est à noter que nous avons amis notre questionnaire sur un échantillon de 15 agents.

II.2.4 technique de récolte des données

La technique étant un ensemble des procédés, des méthodes d'un art ou d'une discipline pouvant être des applications de la science dans un domaine précis, la science exige que les

²³ R. MUCHELL dans Le questionnaire d'enquête psycho-sociale, 1971 ; P.916

chercheurs utilisent une ou plusieurs techniques de recherche afin d'opérationnaliser leurs travaux.²⁴ C'est dans ce sens que dans l'élaboration de notre travail nous avons recouru aux techniques ci- après:

✓ **Technique d'Interview.**

Cette technique procède par un prélèvement des données grâce à des entretiens face-à-face avec les répondants. C'est un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but poursuivi.

✓ **Technique documentaire**

C'est une technique qui en un traitement permanent et systématique des documents ou des données par l'analyse et une recherche incluant la collecte, le stockage et la diffusion des informations à un utilisateur. La dite technique va nous permettre de parcourir les données disponibles dans les bibliothèques physiques et électroniques afin de construire une littérature fiable et soutenue par des auteurs éminents. Cette technique va nous servir de manière particulière dans l'élaboration du présent travail.

✓ **Enquête par questionnaire**

Il nous permettra grâce aux questionnaires d'enquête à collecter des données qui cadrent avec notre sujet de recherche.

II.2.5 méthodes d'analyse des données

D'après le dictionnaire LQROUSSE, une méthode est un ensemble des procédés raisonnés pour faire une ou un ordre qu'on suit pour étudier, enseigner, etc. .²⁵

Quant à R.PINTO et M.GRAZITZ, la méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, à les démontrer et à les vérifier.²⁶

La méthode est moyen de parvenir à un aspect de la vérité, de répondre plus particulièrement à la question comment, liée au problème de l'explication.

Pour arriver aux résultats de notre recherche, nous allons faire recours aux méthodes scientifiques suivantes :

✓ **La méthode analytique**

²⁴ Claude IGUMA WAKENGE : *Cours de méthode de recherche en science sociale Inédit*, ISDR-BUKAVU ; 2017-2018 ; P.5

²⁵ Nicole AUBERT, *diriger et motiver*, Edition d'organisation (2^{ème} Edition), 2005

²⁶ LAROUSSE, dictionnaire le robert méthodique, paris, 1990, 1390

Elle nous permettra d'émettre des critiques objectives dans le but de tirer des conclusions soutenues par les faits.

✓ **La méthode statistique**

Elle nous permettra d'interpréter toutes les données chiffrées trouvées lors de notre enquête dans notre univers de recherche.

Chap. III. ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Dans le présent nous tachons de présenter, analyser et interpréter les resultats de notre recherche menée.

Tableau n°1. Dans quel intervalle d'âge êtes-vous ?

Variables	Nb	%
De 25 à 30 ans	2	13,3%
De 30 à 35 ans	4	26,7%
De 35 à 40 ans	6	40,0%
De 40 ans et plus	3	20,0%
Total	15	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020

L'analyse de ce tableau nous montre que la majorité de nos enquêtés est dans l'intervalle de 35 à 40 ans soit 40,0% ; 26,6% sont dans l'intervalle de 30 à 35 ans ; 20,0% sont dans l'intervalle de 40 ans et plus et 13,3% se trouvent dans l'intervalle de 25 à 30 ans

Tableau n°2. Répartition des enquêtés par sexe

Variables	Nb	%
Masculin	10	66,7%
Féminin	5	33,3%
Total	15	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Dans ce tableau nous constatons que 66,7% des agents enquêtés sont de sexe masculin et 33,3% de sexe féminin.

Tableau n°3. Quel est votre Etat civil ?

Variables	Nb	%
Marié(e)	11	73,3%
Célibataire	4	26,7%
Divorcé	0	0,0%
Total	15	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Dans ce tableau nous constatons que la majorité de nos enquêtés sont mariés 11 dont 73,3% et 4 dont 26,7% sont des célibataires.

Tableau n°4. Quel poste occupez-vous dans l'institution ?

Variables	Nb	%
Gérant	4	26,7%
comptable	3	20,0%
chargé des crédits	4	26,7%
Caissier(e)	2	13,3%
conseiller (membre du CA)	2	13,3%
Total	15	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

D'après ce tableau nous constatons que 4 de nos enquêtés sont des Gérants dont 26,6% ; 4 sont chargés des crédits dont 26,6% ; 3 dont 20% sont des comptables ; 2 dont 13,3% sont de caissiers et 13,3% sont des membres du CA.

Tableau n°5. Depuis quand votre institution existe-elle ?

Variables	Nb	%.
1 an	1	6,7%
2ans	0	0,0%
3ans	2	13,3%
4ans	0	0,0%
5ans et plus	12	80%
Total	15	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

D'après ce tableau nous constatons que la majorité des institutions de nos enquêtés ont plus de 5 ans d'existence dont 80%; 13.3% ont 3 ans d'existence et 6.7% ont une année d'existence.

Tableau n°6. Quelles sont les difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de votre travail ?

Variables	Nb	%
Non-paiement des crédits accordés ‘	4	26,7%
Charges élevées	2	13,3%
détournement des fonds (malhonnêteté des dirigeants et des agents)	4	26,7%
insécurité et la crise politique	1	6,7%
Non-respect de la politique de crédits (crédits parrainés par les dirigeants)	3	20,0%
manque confiance des membres (clients)	1	6,7%
Total	15	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Il ressort de ce tableau que la majorité des institutions rencontrent les difficultés : le non-paiement des crédits accordés, détournement de fonds ou la malhonnêteté des dirigeants et des agents et le non-respect de la politique de crédit.

Tableau n°7. ces difficultés nuisent-elles à votre travail ?

Variables	Nb	% .
Oui	12	85,7%
Non	3	14,3%
Total	15	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Selon ce tableau nous remarquons que d'après 12 des enquêtés dont 85.7% les difficultés rencontrés nuisent au bon fonctionnement leurs activés et que pour 3 dont 14,3% les difficultés auxquels ils font faces ne nuisent pas à leur travail.

Tableau n°8. Si oui, quelles en sont les conséquences ?

Variables	Nb	% .
Fermeture de l'institution	6	50,0 %
Endettement par l'institution	3	25,0 %
Ralentissement des activités	3	25,0 %
Total	12	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Selon ce tableau nous remarquons que lorsque ces difficultés nuisent au bon fonctionnement des activés pour 6 dont 50% des enquêtés ces difficultés conduisent à la fermeture des ce leurs institutions, pour 3 dont 25% des enquêtés les difficultés ont conduit à l'endettement de l'institution et pour 3 dont 25 elles ont conduit au ralentissement des activités.

Tableau n°9. Si non, comment arrivez-vous à surmonter ces difficultés ?

variables	Nb	%
Amélioration de stratégie de recouvrement	1	33,3%
conscientisation et moralisation des membres et des agents	1	33,3%
Renforcement de contrôle des informations fournies par les agents	1	33,3%
Total	3	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Selon ce tableau nous remarquons certaines institutions arrivaient à surmonter ces difficultés en améliorant les stratégies de recouvrement, en moralisant et en demandant aux membres (clients) et aux agents d'avoir conscience de ce qu'ils font car cela est à l'intérêt de tous et en renforçant le contrôle des informations fournies par les agents afin de détecter le problème.

Tableau n°10. La banque centrale vous a-t-elle déjà retiré sa confiance ?

Variables	Nb	%
Oui	7	46,7%
Non	8	53,3%
Total	15	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Selon ce tableau nous remarquons que la banque a déjà retiré sa confiance à 46,7% des institutions des agents enquêtés, soit 7, et elle n'a pas retiré sa confiance à 53% soit 8.

Tableau n°11. Si oui, quelle en était les causes

Variables	Nb	%
manque de liquidité	5	71,4%
mauvais image de la comptabilité (les informations fournies non crédibles)	2	28,6%
Total	7	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

En analysant ce tableau nous constatons que le retrait de confiance de la BC à certaines institutions pour 5 de nos enquêtés ont 71,4% était dû au manque de liquidité et pour 2 dont 28,6% était dû à la mauvaise image de la notabilité.

Tableau n°12. Envisagez-vous la réouverture de votre institution ?

Variables	Nb	%
Oui	6	50,0%
Non	6	50,0%
Total	12	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

A la lumière de ce tableau nous constatons que 6 des enquêtés dont 50% leurs institutions envisagent la réouverture, et 6 autres n'envisage pas la réouverture.

Tableau n°13. Si oui, quelles procédures pensez-vous employer pour la réouverture ?

Variables	Nb	%
Avoir un financement	4	66,7%
Recouvrement des crédits en retard	2	33,3%
Total	6	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Il ressort de ce tableau que la majorité de ceux qui veulent reprendre les activités ont besoin d'avoir un financement pour redémarrer 4 dont 66,7% ; et 2 dont 33,3% ont besoin de recouvrer tous les crédits en retard pour pouvoir rembourser les anciens épargnants.

Tableau n°14. Si non, pourquoi ?

Variables	Nb	%
Manque de financement	2	33,3 %
Manque d'argent pour rembourser les anciens épargnants	4	66,6%
Total	6	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Il ressort de ce tableau que ceux qui n'envisagent pas reprendre les activités 4 dont 66,6% n'ont pas d'argent pour rembourser les anciens épargnants et 2 dont 33,3% manquent le financement.

Tableau n°15. Avez-vous déjà repris les activités ?

Variables	Nb	%
Oui	5	41,7 %
Non	7	58,3 %
Total	12	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

En analysant ce tableau nous remarquons que ceux qui n'envisagent que 5 des enquêtés dont 41,7% ont déjà repris les activités et 7 dont 58,3% n'ont pas encore repris les activités.

16. Si oui, quelles sont les procédures

Variables	Nb	%
La sensibilisation et la moralisation d'épargnants et des agents	2	40,0%
Recouvrement des crédits	3	60,0%
Total	5	100,0%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

L'analyse de ce tableau nous montre pour reprendre les activités 3 des enquêtes dont 60,0% avaient procédé au recouvrement des crédits et 2 avaient procédé à la sensibilisation et la moralisation d'épargnants et des agents.

17. selon vous quelles sont les mesures à mettre en place pour éviter ces genres de problème ?

Variables	Nb	%
La prise en compte de la politique d'octroi des crédits	6	40,0%
Bien connaître le texte légal et le mettre en pratique	5	33,3%
Veiller à la véracité des informations fournies par les agents (faire des audits et inspections)	4	26,7%
Total	15	100%

Source : nos investigations sur le terrain du 27 octobre au 4 novembre 2020.

Il ressort de ce tableau que pour 6 dont 40,0% des enquêtes la mesure à mettre en place est la prise compte de la politique d'octroi des crédits, pour 5 des enquêtés dont 33,3% la mesure à mettre en place est de bien connaître le texte légal et bien le mettre en pratique et pour 4 dont 26,6% la mesure à mettre en place est celle de veiller à la véracité des informations fournis par les agents.

CONCLUSION

Au terme du présent travail il sied de rappeler que notre travail porte sur « les causes de la fermeture des quelques IMF ».

Ainsi, en dehors de l'introduction et la conclusion, ce travail s'articule autour de trois chapitres : le premier chapitre porte sur la revue de la littérature, le deuxième sur la présentation du cadre d'étude et méthodologique et le troisième sur l'analyse et interprétation des résultats.

Au début de ce travail nous nous sommes assigné comme objectif de connaître et comprendre les causes de la fermeture brusque de quelques institutions de microfinance étant donné que ces dernières permettent de répondre directement aux besoins de financement de la consommation et ou de l'investissement du ménage.

Pour arriver à atteindre nos objectifs, nous avons fait recours à la méthode analytique, méthode statique à la technique documentaire, d'interview et celle de l'enquête par questionnaire.

Partant de notre problématique, nous nous sommes posé de question suivante :

- Quelles sont les réelles causes qui occasionnent la fermeture des certains IMF à Bukavu ?

A cette préoccupation nous avons formulé les réponses provisoires ci-après :

- La fermeture des IMF est due au manque d'un dispositif interne, manque d'expérience dans le domaine de la gestion de ces institutions (le mauvais octroi de crédit), une faute non décelée à l'entrée pourrait se suivre sur tout le long du processus jusqu'au recouvrement des créances
- La BCC prévoit une loi pour les IMF, la faillite de ces institutions est due au non-respect de la loi prévue par la BCC,
- Etant donné que le crédit est le poumon d'une IMF parce que c'est l'ardent des membres qui est emprunté et que c'est de ces intérêts que vit l'institution en cas non remboursement ou impayé l'IMF procède à la fermeture.

Après récolte, analyse et interprétation des données sur base des différentes techniques utilisées dans ce travail, les résultats se présentent de la manière suivante :

La majorité des institutions rencontrent les difficultés : le non-paiement des crédits accordés, détournement de fonds ou la malhonnêteté des dirigeants et des agents et le non-respect de la politique d'octroi de crédit, ces difficultés rencontrées nuisent au bon fonctionnement de leurs activités certaines institutions arrivaient à surmonter ces difficultés et d'autres qui n'arrivent sont exposées à l'endettement, au ralentissement des activités et à la fermeture.

Banque a déjà retirée sa confiance à certaines institutions manque de liquidité et la mauvaise image de la comptabilité.

Ainsi, nous trouvons que les bailleurs de fonds ont peur d'investir leur argent en des IMF qui ont déjà eu ces problèmes alors certaines pour rouvrir, avaient procédé au recouvrement des crédits.

Pour arriver à surmonter cela, les mesures à mettre en place sont : la prise compte de la politique d'octroi des crédits, connaître le texte légal et bien le mettre en pratique et veiller à la véracité des informations fournis par les agents. C'est ainsi que nous suggérons aux agents de travailler avec en ayant le sens du devoir et ne pas agir par sentiment mais d'une manière professionnelle.

Au regard de ces résultats, nous avons constaté que nos hypothèses ont été partiellement confirmées et nous avons découvert une autre en disant que la mauvaise gouvernance, le non-respect de la loi, le non-paiement des clients et le détournement des fonds sont les causes de la fermeture des quelques IMF.

En fin, tout travail fait par un humain comporte des imperfections car tous étant imparfait, ne pouvons pas réaliser un travail parfait, notre travail comporte également des imperfections. De ce fait, nous tenons à signaler aux différents lecteurs et chercheurs que ceci ne constitue qu'un pas car les résultats que nous vous présentons ne sont pas un absolu. D'où la porte reste ouverte à tout chercheur voulant approfondir les recherches en cette matière

DIFFICULTES RENCONTREES

Toute recherche scientifique sur le terrain présente des difficultés qu'il faut surmonter pour pouvoir continuer. Nous n'entrons pas dans les détails. Mais les difficultés majeures qui méritent d'être soulignées sont :

- La première difficulté majeure est d'accéder aux documents relatifs à notre sujet de recherche. Ceci est à la base de certaines insuffisances dans l'inventaire documentaire critique.
- Sur le terrain d'enquête, la tâche n'a pas été du tout aisée étant donné qu'il fallait se mettre à la recherche des agents dont leurs institutions avaient fermé et qui n'ont pas encore repris les activités, en les trouvant certains refuser de répondre à nos questionnaires, nous n'avons pas pu énumérer la liste des institutions enquêtées parce

la condition qu'elles nous donnaient pour répondre à notre questionnaire était de ne pas les identifier dans notre travail car leurs informations étaient confidentielles.

- En ce qui concerne le traitement et l'analyse des données, nous nous sommes servis de du cours de Méthode de recherche en science sociale et nos connaissances en informatique appliquée à l'éducation pour faire le dépouillement de notre questionnaire à l'aide du logiciel SPHINX. La non maîtrise parfaite dudit logiciel nous a causé tant de problèmes concernant le calcul des statistiques.

Toutes ces difficultés ont été surmontées avec le concours et aides des uns et des autres. Pour les problèmes d'ordre technique, le responsable de la salle informatique et certains collègues nous ont assisté du début jusqu'à la finalisation de ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1. Martin EKWA bis ISAL, économie de développement et financement des PMP et des micro-entreprises en république démocratique du Congo, Edition Cadicec, 2005
2. Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de techniques bancaires, 19^e éd., Dunod, Paris 1997 p.28
3. RIFIDEC B., Module de gestion du portefeuille de crédit, Kinshasa 2008
4. GENTIL, D., SERVET, J.M., op.cit., p721
5. Magloire LANHA, félicité relative du prêt de groupe avec caution solidaire, Laboratoire d'Economie d'Orleans cedex2, Paris, février 2004
6. R.Quivy et Luc van campenhoutg, manuel de recherche en science sociale 3eme Ed.
7. PILON M. et YARO Y., la demande d'éducation en Afrique: état des connaissances et perspectives de recherche, Ed.UEPA, n°1, 2001, p32
8. R. MUCHELL, Le questionnaire d'enquête psycho-sociale, 1971 ; P.916
9. Dictionnaire universel, Edition 1996-1997
10. P.ROBERT, dictionnaire de petit robert

SITES INTERNETS & DICTIONNAIRES

11. <https://www.mediacongo.net/article-actualite>
12. Site internet www.mediacongo.net
13. <https://www.l'expert-comptable.com>
14. www.BCC-opcit.com

MEMOIRE ET TFC

15. Gates AGANZE KHASHA, Analyse de la structure concurrentielle des IMF face au système bancaire, TFC, UOB, 2011
16. Fidel DIKULINGA NDUNGISILA, Microfaunes et lutte contre la pauvreté, cas de la CAMEC, Mbazungu, mémoire, ISTC, 2007-2008
17. WENYE FARIALA Fally, étude stratégique de la gestion des crédits et des impayés dans une institution de microfinance : cas de l'Adavans Banque Congo, mémoire, UTBC/Kinshasa-RDC, 2013-2014
18. François KAJEMBE WA KAJEMBE, crise de la micro finance : causes et conséquences sur le bien-être des ménages à Bukavu, mémoire, 2012
19. Abdou NDAO, gestion des risques dans les institutions de micro finances, mémoire, 2007

RAPPORTS, REVUES & ARTICLE

20. Rapport annuel de la mairie de Bukavu
21. CGP, « Principes clés de la microfinance : mettre en place les systèmes financiers adaptés au besoin des pauvres ». 2004
22. La loi n°002-2002 du 2 février 2002 portant disposition aux coopératives d'épargne et de crédit de la RDC

Table des matières

EPIGRAPHIE	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS	III
SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
0. INTRODUCTION GENERALE	1
0.1. INTERET ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	1
0.2. PROBLEMATIQUE	1
0.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	3
0.4. SUBDIVISION DU TRAVAIL	3
Chapitre I : REVUE DE LA LUTTERATURE	4
I.1 REVUE THEORIQUE	4
I.1.1. Définition de quelques mots.....	4
a. la faillite.....	4
b. IF (institution financière).....	4
c. La banque centrale.....	4
d. la gouvernance.....	5
e. l'épargne.....	5
f. crédit.....	6
f. portefeuille de crédit.....	6
I.1.2 Historique de la micro finance en RDC	6
I.1.3. Services organisés	8
1. Le crédit	8
1.1 Outil de gestion du portefeuille de crédit	9
1.1.1 Le manuel de politique de crédit	10
1.1.2 Formulaire de demande de crédit	12
1.1.3 Le contrat de crédit	12
1.1.4 La balance âgée de crédit	12
2. Epargne.....	13
3. Assurance.....	13
4. Transfert d'argent.....	13
I.2 REVUE EMPIRIQUE	14
I.2.HYPOTHESE.....	15
Chap. II. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET METHODOLOGIQUE	17

II.1 PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE	17
II.1.1. Présentation de la ville de Bukavu	17
1. Aspect géographique.....	17
5. Aspect administrative.....	17
3. Aspect démographique.....	18
4. Aspect économique.....	18
4.1. Agriculture, élevage, pêche.....	18
4.2. Commerce, artisanat, industrie.....	18
4.3. Transport et communication.....	19
5. Aspect socio-cultural.....	19
6. Aspect éducatif.....	20
7. Aspect sanitaire.....	20
II.1.2 Présentation du secteur de la microfinance et des COOPEC	20
II.1.1 Textes légaux.....	20
II.1.2 Textes réglementaires.....	21
II.2. CADRE METHODOLOGIQUE	23
II.2.1. population et échantillon d'étude	23
II.2.1.1. Population.....	23
III.2.1.2. Echantillon.....	24
II.2.2. Elaboration et composition du questionnaire d'enquête.....	24
III.2.3. Administration du questionnaire.....	24
II.2.4 technique de récolte des données.....	24
✓ Technique d'Interview	25
✓ Technique documentaire	25
✓ Enquête par questionnaire	25
II.2.5 méthodes d'analyse des données.....	25
✓ La méthode analytique	25
✓ La méthode statistique.....	26
Chap. III. ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	27
CONCLUSION	35
DIFFICULTES RENCONTREES	36
BIBLIOGRAPHIE	38